

*Initiatives ministérielles*

Quoi qu'il en soit, après maintes discussions au fil des ans, le premier ministre a annoncé, en 1989, que le gouvernement introduirait cette importante initiative. Il lui a fallu environ un an pour publier le Livre blanc sur la Fonction publique 2000 qui était censé faire suite aux entretiens entre le Conseil du Trésor d'une part et les organisations syndicales d'autre part. Les porte-parole du Conseil du Trésor maintiennent qu'il y a vraiment eu communication, discussion et consultation entre les deux parties. Or, tous les représentants des employés le démentent. Les deux parties ont peut-être exposé leurs points de vue respectifs, mais personne n'a vraiment écouté, il n'y a pas eu de vraie consultation ni de véritable tentative pour essayer d'arriver à une entente en ce qui concerne les grands changements effectués. C'était peut-être l'une des principales préoccupations du syndicat d'employés.

Toute personne qui a fait de la politique, qui a été député ces dernières années sait qu'il y a un désaccord croissant entre les employés et les employeurs en ce qui concerne les fonctionnaires. C'est évident. La meilleure preuve que nous en ayons eu, je pense, et qui a rendu toute la collectivité consciente du problème, a été fournie l'année dernière quand il y a eu le mouvement de grève, un arrêt de travail, pas complet, mais important.

La preuve en a été fournie dans la mesure où les organisations syndicales elles-mêmes se demandaient si elles pourraient mettre leurs employés en grève. On se le demandait vraiment dans les organisations syndicales en général, pas seulement dans celles qui représentaient les fonctionnaires.

Le gouvernement était persuadé, et c'était évident, je pense, d'après la manière dont il a agi à l'époque, que les organisations syndicales n'arriveraient pas à obtenir qu'un grand nombre d'employés participent aux piquets de grève. On a effectué des sondages, on a voté, et dans certaines régions les gens n'étaient pas tellement en faveur de la grève, alors que dans d'autres, ils l'étaient. En général, les syndicats éprouvaient vraiment des doutes. Le gouvernement, pour ma part, était persuadé que le syndicat ne pourrait pas mettre ses travailleurs en grève.

Or, les gens ont participé aux piquets de grève. Certes, il y avait des problèmes au sein des syndicats, mais, néanmoins, il y avait un appui général pour les mesures prises. C'était, à mon avis, une excellente preuve qu'il existait des problèmes entre les employeurs et les employés qui n'avaient pas été résolus à ce moment-là.

D'après ce que les organisations syndicales avaient vu de FP 2000 sous forme du livre blanc, et d'après les

discussions qu'elles avaient eues, il était vraiment douteux qu'aucun des changements proposés allait améliorer la situation entre les travailleurs et la direction.

Or, c'était le but recherché, c'est ce que FP 2000 était censé réaliser, à savoir une amélioration des relations entre les employés et les gestionnaires qui dirigeaient les services gouvernementaux. Les organisations syndicales doutaient vraiment que rien de tout cela n'allait améliorer les relations. Si cette initiative n'y réussit pas, il ne vaut absolument pas la peine de nous livrer à ce débat.

Le projet de loi a fait l'objet de discussions depuis sa présentation et il subsiste des problèmes, mais nous pouvons au moins nous attendre maintenant à ce que le projet de loi soit renvoyé à un comité législatif où les représentants de l'employeur et ceux des employés pourront se réunir et faire connaître publiquement quelles sont véritablement les préoccupations des deux côtés. Il en existe sûrement des deux côtés, quoique pas beaucoup du côté des gestionnaires puisque, de l'avis des employés du moins, les gestionnaires ont obtenu tout ce qu'ils pouvaient espérer obtenir dans ce projet de loi et ont fait peu de concessions aux travailleurs.

Si ce sentiment persiste, si rien ne change à la suite de ces discussions, ou si l'on apporte aucun amendement au projet de loi, cela ne présagera rien de bon pour l'avenir, car les relations ne s'amélioreront pas et les gens en souffriront, non pas seulement les employés mais aussi les gens qui reçoivent les services que fournissent les employés.

C'est évidemment ce que je pensais lorsque j'ai dit que les députés sont très conscients de l'animosité qui règne dans la fonction publique, car leurs électeurs leur parlent constamment de cas de gens qui ont du mal à obtenir ce qu'ils considèrent comme un niveau raisonnable de service de la part des fonctionnaires. Ces derniers ne sont eux-mêmes pas heureux à leur travail et ils le font sentir, du moins certains d'entre eux, dans la façon dont ils traitent les gens qui viennent leur exposer leurs problèmes.

Le projet de loi aborde certains problèmes, mais les solutions qu'il propose ne font pas le bonheur des employés. L'un des principaux sujets de mécontentement est sans doute cette pratique de sous-traitance, en l'absence de toute consultation et de toute coopération, et le fait que le volume de travail accordé en sous-traitance augmente constamment. Les employés soupçonnent que cela s'explique en partie parce que le gouvernement veut avoir le contrôle sans avoir de conflits avec les gens qui s'acquittent du travail en sous-traitance.